



Sommaire	Page
Le mot du maire - Etat civil	2
le temps du souvenir	3
CCAS - Un médecin à Perrier	4
Le rendez-vous des seniors	5
Initiatives jeunesses	6-7
Transport - éclairage public	8
Règles pour l'entretien du village	9
Gestion des déchets	10-11
Règles de sécurité dans l'espace public	12-13

Sommaire	Page
Vigilance sanitaire	14
Le point sur les lotissements	15
Obligations déclaratives - zones sensibles	16-17
Le point sur les lotissements	15
Obligations déclaratives - zones sensibles	16-17
Les travaux sur la commune	18-19
Présentation des associations	20
Communiqués des associations	21-31
Informations pratiques	32

LE MOT DU MAIRE

Ces temps difficiles ne doivent pas gâcher votre plaisir de retrouver tous ceux qui vous sont chers, je vous souhaite sincèrement à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Malgré le contexte incertain lié aux tensions géopolitiques et aux difficultés économiques, c'est grâce à une gestion rigoureuse et à une volonté de tous les instants que nous arrivons à maintenir un niveau d'investissement important comme le prouve les réalisations à venir :

- Construction d'un bâtiment en faveur de la vie associative ;
- Rénovation de la voirie et des réseaux du lotissement des grottes ;
- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales du lotissement du Chaliot ;
- Remplacement d'une partie de l'éclairage public par des LED ;
- Lancement de la suite de notre aménagement de bourg pour des travaux en 2025 ;
- Et bien d'autres encore...

Je ne peux terminer cet édit sans remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de la commune : l'ensemble du conseil municipal ainsi que l'ensemble du personnel administratif et technique.

Mes remerciements vont également à chacun des acteurs de notre commune : artisans, commerçants, agriculteurs, enseignantes, présidentes, présidents et bénévoles des associations. Grâce à vous tous Perrier existe, se dynamise, vit et n'est pas qu'une cité dortoir.

Que 2024 vous apporte le meilleur, santé, et bonheur pour vous et votre famille.
Que 2024 apporte prospérité à Perrier, c'est mon vœu le plus cher.

BONNE ANNEE A TOUTES ET TOUS

Bernard Roux

La municipalité remercie chaleureusement les personnes qui ont répondu au questionnaire concernant le **projet de bibliothèque**. Chacune d'elle sera contactée individuellement et nous aurons le plaisir de nous rencontrer au cours de l'année 2024 pour inventer ensemble ce nouveau lieu de rencontre au cœur de notre village !

L'équipe municipale a voulu mettre en place une **collecte de souvenirs** auprès des anciens de Perrier. Cette opération a commencé avec l'aide de l'association Musiques et Voix et de l'ASPP. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu, chacune d'elle apportant son témoignage singulier sur une période particulière de l'histoire de Perrier. Un grand merci à eux pour leur accueil. D'autres rencontres vont avoir lieu tout au long de l'année. N'hésitez surtout pas à nous contacter si vous souhaitez participer à ce projet, quel que soit votre âge : chaque voix donnera davantage de valeur au trésor des mémoires de Perrier.

Contactez nous : Michel Delsuc (06 77 85 86 85) ou Marie-Claude Perrin (07 87 07 64 62)

ETAT CIVIL DU SECOND SEMESTRE 2023

6 NAISSANCES ONT ÉTÉ DÉCLARÉES À PERRIER

LE MARIAGE DE
THOMAS FINAUD ET AURÉLIE SAUSSAC
A ÉTÉ CÉLÉBRÉ LE 22 JUILLET 2023

3 DÉCÈS ONT ÉTÉ DÉCLARÉS
PAUL ARNAUD LE 7 AOÛT 2023
GÉRALD HÉBERT LE 26 AOÛT 2023
MARIE-JEANNE ARMAND LE 3 OCTOBRE 2023



La population de Perrier, réunie autour du Maire, des Anciens Combattants et des élèves de l'école de Perrier, s'est souvenue des soldats morts durant les combats de 1914 à 1918.



Il y eut beaucoup d'émotion lorsque, sous la direction de Madame RIPOTEAU, les enfants ont lu des extraits de lettres de soldats à leur famille.

« Nous sommes montés mille deux cents et nous sommes redescendus trois cents... A chaque minute, pendant ces huit longs jours, j'ai cru ma dernière heure arrivée... Tu as raison de prier pour moi, nous avons tous besoin que quelqu'un prie pour nous... Ton fils qui te chérit et t'embrasse mille fois. »



A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur offert par la municipalité a réuni les nombreuses personnes présentes.



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Votre enfant est domicilié et scolarisé à l'école de Perrier, vous pouvez demander une **aide au paiement de la cantine scolaire**. Cette aide sera directement déduite des factures de cantine.

Une **aide aux vacances** est possible pour les séjours au centre de loisirs du secteur pour les enfants âgés de 4 à 12 ans, pour les séjours en famille, les colonies de vacances et camps d'adolescents jusqu'à 18 ans.

Ces deux aides sont établies en fonction du quotient familial. Pour plus d'informations adressez-vous au secrétariat de mairie ou consultez notre site Internet (rubrique « votre mairie, Aides sociales CCAS »)

Aide aux frais de chauffage : 1/10 de la facture d'énergie de l'année précédente (tout type d'énergie confondu hors abonnement) dans la limite de 150 € par an.

Fournir le dernier avis d'imposition, la facture d'énergie, un RIB et le livret de famille de tous les membres composant le foyer.

Vous êtes domiciliés à Perrier et vous rencontrez temporairement des **difficultés financières** ou un besoin d'aide matérielle, n'hésitez pas à contactez le CCAS qui étudiera la possibilité d'une **aide ponctuelle**.

CONDITIONS DE RESSOURCES MENSUELLES (2023) POUR L'ATTRIBUTION D'AIDES DU CCAS

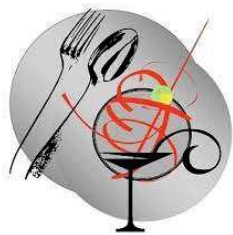
- inférieures à 974 € pour une personne seule ;
- inférieures à 1 499 € pour un couple ou une personne seule avec un enfant ;
- inférieures à 1 770 € pour un couple avec un enfant ou une personne vivant avec deux enfants ;
- et 273 € par enfant ou personne à charge en plus.

Les membres du CCAS invitent les administrés **de plus de 62 ans** (au 31/12/2023) et leur conjoint à venir fêter ce début d'année ensemble, à la salle polyvalente, en participant au traditionnel repas suivi d'un spectacle

Le dimanche 14 janvier à partir de 12h

Participation : 12 € par personne

En cas de difficultés financière ou de mobilité, les personnes concernées sont invitées à contacter le CCAS



Attention, pas de courrier individuel !

Le pôle santé de Perrier se développe



L'ouverture d'un cabinet de consultation médicale est prévue dans la première quinzaine de mars 2024. Situé à côté de la pharmacie des grottes il proposera, tous les jours du lundi au samedi, un service de consultation au cabinet, avec ou sans rendez-vous, un service de téléconsultation et, suivant les besoins, une possibilité de consultation à domicile par une équipe mobile de télémédecine.

De nombreux projets facilitant la prise en charge coordonnée des patients seront également mis en oeuvre. L'assistante médicale contactée lors de votre appel téléphonique vous proposera la meilleure solution en fonction de la situation.

Pour tout renseignement, vous pouvez dès maintenant contacter le futur cabinet par mail (dokadom63500@gmail.com) ou prochainement par téléphone (numéro disponible début février 2024).



Le CLIC Issoire Bassin Montagne organise et relaye régulièrement diverses actions de prévention et promotion pour la santé des seniors. Le réseau des « Ambassadeurs de la forme » a été créé en 2017 afin de favoriser la proximité, les initiatives locales et relayer les besoins de la population. Être « Ambassadeur de la forme » au côté du CLIC, c'est contribuer au bien-vivre et bien-vieillir sur le territoire tout en favorisant le maintien de l'autonomie et du lien social des seniors. Cela relève d'un engagement et d'une implication au long cours afin de maintenir la dynamique de nos territoires en termes de prévention et promotion pour la santé.

Diverses actions sont organisées sur notre commune. Pour en savoir plus contactez Ghislaine Laboureyras au 06 89 69 18 48.

LE PROGRAMME SENIORS EN FORME

Vous avez plus de 60 ans ? Des séances hebdomadaires **d'activité physique adaptée** et de **sophrologie** vous sont proposées gratuitement à Perrier.

L'activité physique est adaptée pour améliorer la force musculaire, l'équilibre, l'endurance, la souplesse, la **prévention des chutes** ;



La sophrologie vous aide à améliorer l'équilibre entre le corps et l'esprit.

Les Ateliers d'Activité Physique Adaptée sont prévus tous les jeudis de 11h à 12h

Les Ateliers de sophrologie ont lieu tous les jeudis de 14h à 15h (sauf vacances scolaires)

Rendez-vous directement à la salle polyvalente.

Ces ateliers sont reconduits pour l'année 2024.



2^e FORUM SENIORS 2024

3 JOURS POUR AGIR SUR NOTRE AVENIR

GRATUIT POUR TOUS

L'Agglo Pays d'Issoire organise son 2^e FORUM SENIORS les 18, 19 et 20 avril 2024 dans la salle Animatis et au Théâtre de Verduze à Issoire.

Il s'adresse aux futurs retraités, retraités, aux proches et aux aidants des personnes âgées ou en situation de handicap.

La retraite représente une étape significative de la vie. Se préparer minutieusement à cette transition est essentiel pour la vivre sereinement. La période est idéale pour s'occuper de sa santé, effectuer des vérifications administratives, envisager l'avenir et se lancer dans de nouveaux projets : voyages, bénévolat....

Ce forum seniors permettra de vous accompagner face à vos interrogations et pour sa deuxième édition, il rassemblera de nombreux exposants de secteurs variés : habitat, services à la personne, institutionnels, gestion du patrimoine, immobilier, loisirs, santé, bien-être, aide à domicile, autonomie, mutuelles, banques et assurances, tourisme, mobilité, associations...

En complément, le forum vous proposera des conférences et des animations ainsi qu'un espace dédié aux aidants cette année.

L'Agglo Pays d'Issoire vous attend nombreux à ce rendez-vous.

Contacts : Marilyn BINET 06.13.19.53.73 ou Nelly BADUEL 06.87.05.71.31

Retour sur le Conseil Municipal des Jeunes

Fin 2021 : les enfants étaient invités à être acteurs de la vie de la commune en portant des propositions de projets simples et à travailler à leur aboutissement. Le premier Conseil des Jeunes était élu. Ils allaient réaliser plusieurs projets et apporter ainsi leur contribution à l'amélioration de la vie quotidienne dans l'intérêt général.



Le Conseil des jeunes s'est réuni régulièrement tout au long de **l'année 2022-2023** pour offrir le 4 juin 2023 une animation « **découverte de la nature** » destinée à tous les Perriérois.



1er semestre 2022 : une fresque voit le jour sous le préau de l'école.

Ce fut une belle aventure pendant deux ans. Nous remercions tous les enfants et leurs familles pour leur implication. En espérant qu'ils garderont un bon souvenir de cette expérience.

- **Un brevet** qui permet d'encadrer des enfants et des jeunes pendant leurs vacances, mais aussi le mercredi après-midi, avant et après l'école
- **Une formation** courte et pratique accessible dès 16 ans
- **Une porte d'entrée** vers le métier d'animateur

Objectif **BAFA** #citoyen > 16 ans et +



Tu souhaites devenir animateur ?

API finance ta formation BAFA (en contrepartie de bénévolat)

Candidature (CV+ lettre de motivation)

par voie postale à M. le Président - Agglo Pays d'Issoire - 20 rue de la Liberté - 63500 Issoire

à transmettre **jusqu'au 31 janvier 2024**

Renseigne-toi au 04 15 62 20 00



Deux possibilités de transports en commun

1) **Ligne régionale P44** - le samedi matin uniquement

Départ de Perrier (arrêt vers l'église) : **08h32**

Départ d'Issoire (sous-préfecture) : **10h45**

P44



2) **Le réseau CHERPA rural à la demande (depuis le domicile de l'utilisateur)** Secteur Périurbain Issoire - Tél. 04 73 60 41 75

Mercredi après-midi **entre 13h30 et 17h30**

Samedi matin **entre 7h30 et 13h**



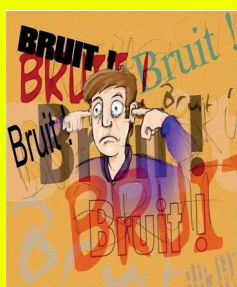
Pour plus d'information voir le site de la commune - rubrique *Perrier au quotidien* ou contacter l'API.

Les travaux des particuliers générant des **nuisances sonores** sont autorisés :

les jours ouvrables **de 8h00 à 20h00**

Les samedis **de 9h00 à 19h00**

Les dimanches et jours fériés **de 10h00 à 12h00**



Ces travaux sont strictement interdits en-dehors de ces horaires

L'éclairage public

Par décision du Conseil Municipal du 14 octobre 2022 l'éclairage public est **éteint** toute l'année de **22h00 à 07h00**.

Au cours de la réunion du 13 octobre l'extinction des éclairages à 22h a été évoquée. Certains habitants souhaiteraient une révision des horaires jusqu'à 23h. Le renouvellement des sources d'éclairage est en cours. Après la réalisation complète du nouvel équipement, une nouvelle délibération pourra éventuellement être adoptée, permettant de programmer des tranches horaires plus larges.

Si vous constatez un dysfonctionnement, ne pas hésiter à en informer la mairie qui le signalera à l'entreprise en charge de l'éclairage.

Pourquoi éteindre l'éclairage public au milieu de la nuit ?

TERRITOIRE D'ENERGIE Puy-de-Dôme, établissement public propriétaire du réseau public d'électricité du Puy-de-Dôme nous informe sur le coût en énergie de chaque point lumineux :

89 €/an sans coupure nocturne
51 €/an pour 6h de coupure par nuit
39 €/an pour 8h de coupure par nuit

Pour mémoire la commune de Perrier compte 270 points lumineux sur son territoire.

RAPPEL DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2017

Par arrêté du 1er juin 2017 le Conseil municipal a adopté quelques règles communes pour le bon entretien du village. (voir les articles 2, 6 et 8 ci-dessous)

Les résultats ne pourront être satisfaisants que si tous les habitants concourent, chacun en ce qui le concerne, à son exécution.

C'est pourquoi, en cas de non-respect des dispositions de cet arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire, pourra être engagée.

Toute infraction est passible d'une amende de 1ère classe conformément à l'article 131-13 du Code Pénal.

Règles concernant les animaux (article 6)

Nous rappelons aux **propriétaires de chiens** qu'ils sont tenus de **ramasser les déjections** de leur animal sur les trottoirs, les pelouses et les massifs.

Ils doivent également prendre toutes les dispositions pour éviter les aboiements de leur animal resté seul en leur absence.



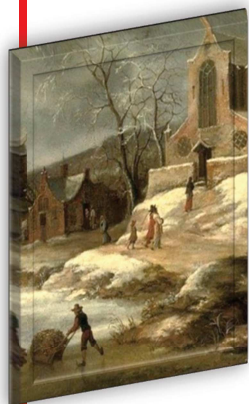
le balayage et le désherbage des rues (article 2)

Chacun est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, en toutes saisons, au devant de son ou ses immeubles bâtis ou non bâtis. Outre ce balayage, les propriétaires, ou leurs locataires devront arracher l'herbe qui pousse sur les trottoirs et procéder au démoussage de ceux-ci au droit de leur propriété. Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques.

Obligation saisonnière : le déneigement (article 5)

A l'arrivée des intempéries hivernales, nous vous rappelons que chacun est tenu de **déneiger devant sa porte**, trottoirs et voies privées. En cas de formation de glace ou de neige durcie, les propriétaires ou locataires occupants des immeubles riverains des voies publiques doivent **répandre du sel sur le trottoir** devant chez eux et sur une largeur de 1,50 m à partir du mur de façade s'il n'existe pas de trottoir.

La commune assure le nettoyage des trottoirs des bâtiments communaux et le déneigement des rues. Le déneigement de la RD 996 est assuré par le Conseil Départemental.



Taille des haies (article 8)

Les propriétaires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune doivent effectuer l'égouttage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété. Les branches, branchages ou feuillages qui forment saillie et racines s'avancent sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire au droit de la limite de propriété.





INFORMATIONS SICTOM



**GRIS
(NON RECYCLABLES)** Sortir le bac le **lundi soir**
Ramassage le **mardi matin**

**BAC BLEU
(RECYCLABLES)**

Ramassage le **jeudi matin - semaine paire uniquement** - Si nécessaire vous pouvez commander un bac de plus grande contenance en contactant le SICTOM :
Tél. 04 71 50 32 92.

Tous les emballages à l'exception du verre. Ne pas laver les emballages qui doivent simplement être vidés, ne pas les imbriquer les uns dans les autres, les jeter en vrac (pas dans les sacs).

Bacs gris et bleus doivent être rentrés au plus vite après le ramassage. Il est formellement interdit de les laisser continuellement sur la voie publique. Conformément à l'article 131-13 du code pénal, cette infraction est passible d'une amende de 1ère classe.

Une tolérance est accordée pour les propriétaires ou locataires **n'ayant aucune possibilité** de stocker leurs bacs.

**CONTENEURS
(VERRE)**

**Situés *Place du Mezel*
*et Avenue des Rougères***

Collecte des pots, bocaux et bouteilles en verre : **pas de cartons ni de sacs en plastique.** Le verre doit être laissé à l'intérieur du conteneur et en aucun cas à côté.

Les encombrants ne sont pas pris en charge par le SICTOM. Les habitants doivent les apporter directement à Issoire à la déchetterie ou à la ressourcerie.

**Tonnages collectés par an sur la commune de
PERRIER :**



**Sur la commune de PERRIER, c'est 28 tonnes annuelles de
fermentescibles qui peuvent être traitées.**

Les biodéchets, une fois triés, sont valorisés de manière complètement naturelle. Par compostage, ils se transforment en un engrais particulièrement riche utilisable pour le jardinage.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92. Retrouvez-nous au 30 BIS ROUTE DE CLERMONT – 43100 COHADE. Consultez également notre site internet : www.sictom-issuire-brioude.com et notre page Facebook !

**Attention : à compter du 1er janvier 2024
il est interdit de jeter les biodéchets avec le
reste des déchets**



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



A qui s'adresse-t-il ?

Aux usagers résidant en maison pavillonnaire avec jardin.

Qu'est-ce que le compostage individuel ? Les restes de repas sont compostés sur place avec les déchets de jardin. Le compost obtenu est ainsi réutilisé directement dans le jardin.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met à disposition des habitants, sans facturation, un **composteur individuel**. Vous pouvez venir le retirer dans les locaux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (adresse en bas de page) ou bien le commander via notre formulaire en ligne sur notre site internet.

LA RECETTE DU COMPOSTAGE :



LE COMPOSTAGE COLLECTIF



A qui s'adresse-t-il ?

Aux usagers n'ayant pas de jardin ou habitant en immeuble.

Qu'est-ce que le compostage collectif ? Quel que soit le type d'habitat, chaque usager doit pouvoir composter ses biodéchets. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a ainsi installé **près de 600 composteurs collectifs sur le territoire**. **3 composteurs de quartier sont déjà en place sur votre commune** et nous souhaitons poursuivre ce développement. A chaque nouvelle mise en place, les usagers souhaitant utiliser ces composteurs sont formés aux gestes du compostage. Une cellule contenant du broyat est à disposition des usagers afin d'apporter la matière sèche nécessaire à la bonne décomposition des éléments. Le compost obtenu est mis à disposition des habitants ou encore utilisé par les services techniques de la commune.

Les déchets verts

Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise **l'interdiction permanente du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers**.

Cette pratique est passible d'une **contravention de 450 euros**.

Pour rappel, les déchets verts ménagers sont les déchets issus de l'entretien des jardins des ménages mais également des parcs et espaces verts des collectivités territoriales (feuilles mortes, déchets d'entretien de massifs, éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage...)

De même, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.

Réduire et valoriser les déchets verts : retrouvez toutes les fiches conseils téléchargeables sur notre site à la page : *Civisme, environnement - rubrique gestion des déchets*.

Suite à une demande exprimée lors de la réunion du 13 octobre nous avons contacté le SICTOM sur une éventuelle benne commune mise à disposition de tous les habitants pour la dépose des déchets verts : ce service n'est pas proposé par le SICTOM.



Radars pédagogiques : si 90 % des véhicules traversent Perrier à moins de 70 km/h, les excès sont moins nombreux sur l'avenue d'Issoire que sur la route de Chidrac.

Véhicules entrants



<= 30 Km/h	: 1 293 - (1.07 %)
31 - 40 Km/h	: 4 166 - (3.44 %)
41 - 50 Km/h	: 28 577 - (23.57 %)
51 - 60 Km/h	: 33 936 - (27.99 %)
61 - 70 Km/h	: 32 060 - (26.44 %)
71 - 80 Km/h (et +)	: 21 225 - (17.50 %)

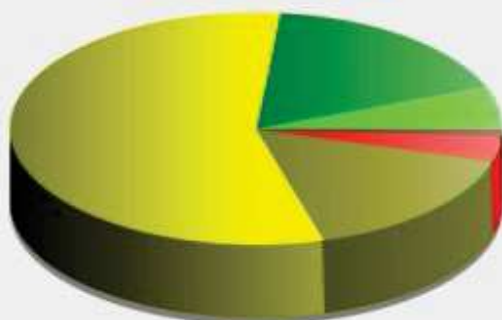
Radar Route de Chidrac

Véhicules sortants



<= 30 Km/h	: 1 898 - (1.56 %)
31 - 40 Km/h	: 3 530 - (2.90 %)
41 - 50 Km/h	: 23 599 - (19.41 %)
51 - 60 Km/h	: 39 139 - (32.19 %)
61 - 70 Km/h	: 33 387 - (27.46 %)
71 - 80 Km/h (et +)	: 20 053 - (16.49 %)

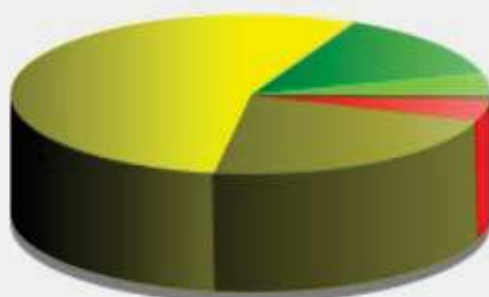
Véhicules entrants



<= 30 Km/h	: 35 828 - (5.85 %)
31 - 40 Km/h	: 107 872 - (17.62 %)
41 - 50 Km/h	: 342 569 - (55.96 %)
51 - 60 Km/h	: 98 298 - (16.06 %)
61 - 70 Km/h	: 21 312 - (3.48 %)
71 - 80 Km/h (et +)	: 6 314 - (1.03 %)

Radar Avenue d'Issoire

Véhicules sortants



<= 30 Km/h	: 22 612 - (4.24 %)
31 - 40 Km/h	: 73 180 - (13.71 %)
41 - 50 Km/h	: 291 476 - (54.63 %)
51 - 60 Km/h	: 117 652 - (22.05 %)
61 - 70 Km/h	: 22 135 - (4.15 %)
71 - 80 Km/h (et +)	: 6 535 - (1.22 %)

Actes d'incivilités des deux roues solutionnés

Le problème qui avait été soulevé dans le numéro 94 du Perrier info n'a pas été évoqué lors de la réunion du 13 octobre. Après l'intervention de la gendarmerie, sept conducteurs ont été verbalisés et ont vu leur cyclomoteur confisqué.

Des caméras à Perrier ?

Pour répondre aux problèmes de dégradation des équipements communs sur la place du Mezel et aux problèmes de cambriolages commis régulièrement sur la commune, un projet d'installation de caméras de vidéo-protection est toujours d'actualité. Plusieurs propositions sont à l'étude actuellement.

Si le sujet a bien été abordé lors de la réunion du 13 octobre, aucun avis tranché n'a été émis par l'assemblée et aucune opposition n'a été relevée.

Pour une meilleure gestion de l'espace à Perrier

La municipalité demande à tous ceux qui disposent d'un garage ou d'une cour de rentrer leurs véhicules afin de libérer davantage de places de stationnement.

Bien consciente de la réalité des problèmes de stationnement elle n'en rappelle pas moins que les règles de stationnement doivent être respectées. Les accords à l'amiable doivent toujours être privilégiés, mais les abus ne peuvent pas être acceptés : **le code de la route interdit le stationnement dans les zones gênantes et non matérialisées.**



Les efforts de chacun contribueront au bien-être de tous !

Nous rappelons aux Perriérois qu'un service de fourrière automobile a été mis en place sur notre commune en 2022 et qu'il peut être utilisé en cas de stationnement particulièrement gênant, comme par exemple lorsqu'il empêche l'accès des véhicules sanitaires et de services.

Décharges sauvages et installations illégales

Lors de la réunion du 13 octobre la municipalité a de nouveau été interpellée sur les problèmes d'installations illégales de gens du voyage sur la commune ainsi que sur les décharges sauvages. Vous pourrez retrouver un bref résumé des faits qui se sont déroulés à la fin de l'année 2022 dans le PERRIER INFO de juillet 2023 à la page questions et réponses. Vous pourrez également retrouver plus de précisions sur toutes les étapes de la procédure sur le site internet de la commune, à la rubrique actualités/Installations illégales sur la commune.

Si force est de constater l'impuissance des maires face à ces situations, la municipalité sera toujours prête à faire remonter tous les problèmes rencontrés auprès de la Préfecture et des services de justice.

En ce qui concerne les décharges sauvages, suite à la plainte déposée le 9 novembre 2022 par le Maire, le tribunal a ordonné que les épaves soient stockées dans de gros containers.

VIGILANCE SANITAIRE

L'ARS nous alerte sur les risques liés au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année ;
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion ;
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.



En savoir plus : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone>

Les chenilles processionnaires

Les cocons blancs des **chenilles processionnaires** vont se développer durant tout l'hiver sur les pins et autres résineux. L'arrêté municipal du 4 mars 2016 demande à tous les propriétaires concernés de bien vouloir **couper et brûler les cocons** de ces chenilles **d'ici le mois de mars** afin de les détruire avant que les chenilles ne redescendent. Vous retrouverez l'intégralité de l'arrêté sur notre site à la rubrique *Civisme, environnement/Vigilance sanitaire*.



Lotissement « Les MAGNAUX 2 »

Nous tenons à vous informer que les 9 terrains ont été vendus.

Toutes les constructions sont en cours de construction, voir proche d'être terminées.

Bienvenue à PERRIER aux nouveaux habitants !

~~**TERRAINS A VENDRE :**~~



Département du Puy de Dôme Commune de PERRIER	
LOTISSEUR : Commune de PERRIER Mairie des Gravelles 63000 PERRIER	ARCHITECTE : BDF Architectes Guillaume BERNE 10 rue de la République 63000 Clermont-Ferrand
LOTISSEMENT COMMUNAL " LES MAGNAUX 2 "	
PERMIS D'AMENAGER PLAN DE COMPOSITION	PA 04
GEOVAL 20 Rue du Sésame - CS 10020 63000 CLERMONT-FERRAND Cedex TEL 04 73 37 01 01 Email : geoval@geoval.fr	
ECHELLE 1/500	
DATE : JUIN 2021	
DOSSIER N° : C21255	
RUE : A	
NOM PROJET : PA_C21255.dwg	

Lotissement du Chaliot devenu lotissement communal

25 ans après sa réalisation le lotissement privé du Chaliot a été vendu à la commune de PERRIER.

Ce que cela change :

- Il y a maintenant obligation d'**observer la priorité à droite** dans le sens Issoire-Perrier,
- le réseau d'assainissement et les eaux usées sont désormais gérés par le SIREG
- le réseau des eaux pluviales est géré par l'API
- Le réseau de l'eau potable sera géré par SME

Deux lotissements privés

Lotissement St Pierre : lots en vente

Lotissement Sous Vignolas : 21 lots en vente

RAPPEL DES OBLIGATIONS DE DECLARATION

Une demande de permis de construire doit obligatoirement être déposée en mairie pour toute construction supérieure à 40 m²

Une demande d'autorisation de travaux doit obligatoirement être déposée en mairie pour :

- toute construction inférieure à 40 m² (pour toute construction nouvelle attenante à une maison déjà existante et modifiant sa surface, se renseigner en mairie) ;
- l'installation d'un abri de jardin égal ou supérieur à 5 m² ;
- l'installation d'une piscine égale ou supérieure à 10 m² ;
- l'installation d'une clôture ;
- tout changement de façade : menuiseries, enduit, ouvertures nouvelles, volets roulants...
- la réfection de la toiture ;
- la demande de division de parcelle cadastrale.

Une demande d'autorisation doit obligatoirement être déposée en mairie pour toute occupation de voirie

Si vous avez déjà réalisé certains de ces travaux sans avoir déposé de demande vous devez régulariser votre situation en déposant, à posteriori, votre demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire selon le cas) - Contacter la mairie le plus vite possible.

A défaut de régularisation, un procès-verbal pourra être dressé par la mairie et présenté au procureur de la République.

Quelques chiffres pour 2023

Au 30 novembre, ont été enregistrés pour PERRIER :

- 84 certificats d'urbanisme (ventes, achats)
- 10 permis de construire
- 5 permis modificatifs
- 1 transfert de permis (changement de propriétaire à l'étape du permis de construire)
- 51 déclarations préalables (modifications d'aspect d'une construction existante).

Aucun permis d'aménager communal (réseaux, voiries) n'a été déposé.

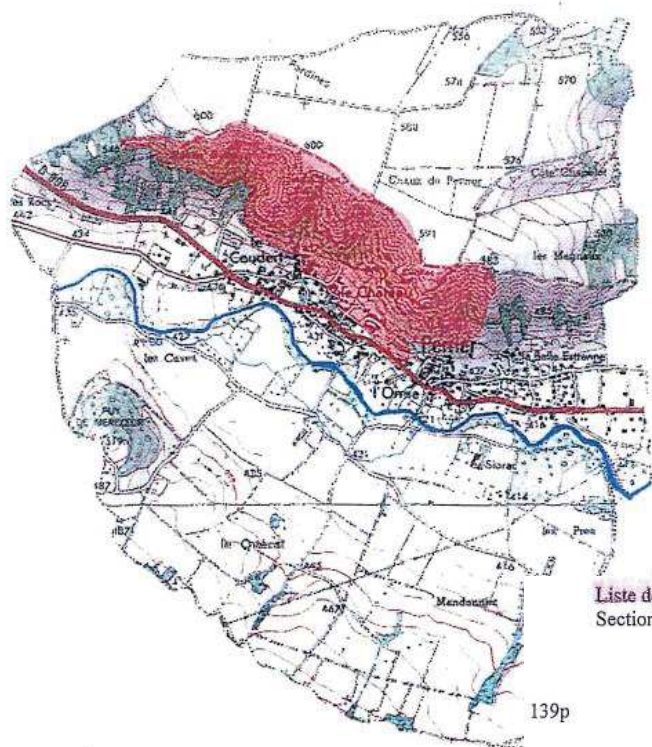
Pour tout renseignement complémentaire René Bourbon, adjoint à l'urbanisme, se tient à votre disposition à la mairie. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Zone classée par les bâtiments de France

Dans le cadre de travaux situés sur une zone classée l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Puy-de-Dôme (ministère de la Culture) doit émettre un avis à la déclaration préalable de travaux.

Son rôle est de préserver les caractéristiques locales traditionnelles architecturales et de style qui créent l'identité du site.

En cas d'avis défavorable il peut émettre des observations et des recommandations.



En mauve
les parcelles concernées par le site inscrit des grottes.

Liste des parcelles concernées par le site inscrit des grottes :

Section	Parcelles
AA	1 à 45
AB	en totalité
AC	1p, 2p et 101p
AE	1 à 12, 13p, 14, 15p, 16, 17, 18p, 94p, 95p, 134p, 135p, 136 à 138, 140 à 149, 154p, 255 à 267
AH	1 à 25, 75 à 103, 115 à 127, 129 à 164
ZA	40 à 49

Risques liés aux mouvements de terrain

Notre commune présente un risque de mouvements de terrain lié à la nature des sols notamment ceux, calcaires, des falaises (glissements, coulées de boues, effondrements, chutes de pierres) qui fait l'objet d'une servitude d'utilité publique. Des couloirs de chutes possibles sont d'ores et déjà identifiés et préservés.

Risques sismiques

A ce jour ce risque reste minime et essentiellement lié à l'activité potentielle des chaînes volcaniques et de la faille de Limagne.

Zones inondables

Se reporter à l'Info Perrier n° 93 de décembre 2022.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et le plan de sauvegarde sont consultables en mairie.

Aménagement de la cour d'école



Cabane

Marelle

Jeux sur ressort

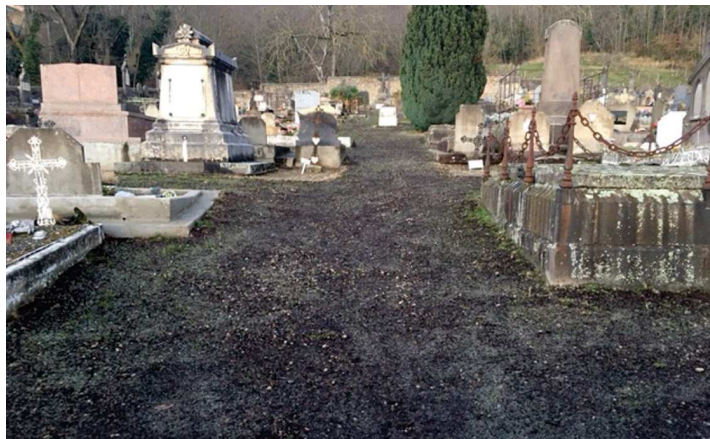
**Zone fermée, aménagée sur un sol souple,
réservée aux enfants de la maternelle**



Projet de construction d'un local technique

Le projet de construction d'un local technique dédié à la vie associative est en cours de finalisation. D'ores et déjà la commune peut compter sur le financement de la région à hauteur de 65 000 € et du département à hauteur de 23 400 €. La demande de financement par l'état n'a pu aboutir cette année. Une nouvelle demande sera déposée en 2024.

Engazonnement du cimetière (Novembre 2023) par la méthode *HYDROMULCHING*



La méthode **HYDROMULCHING**

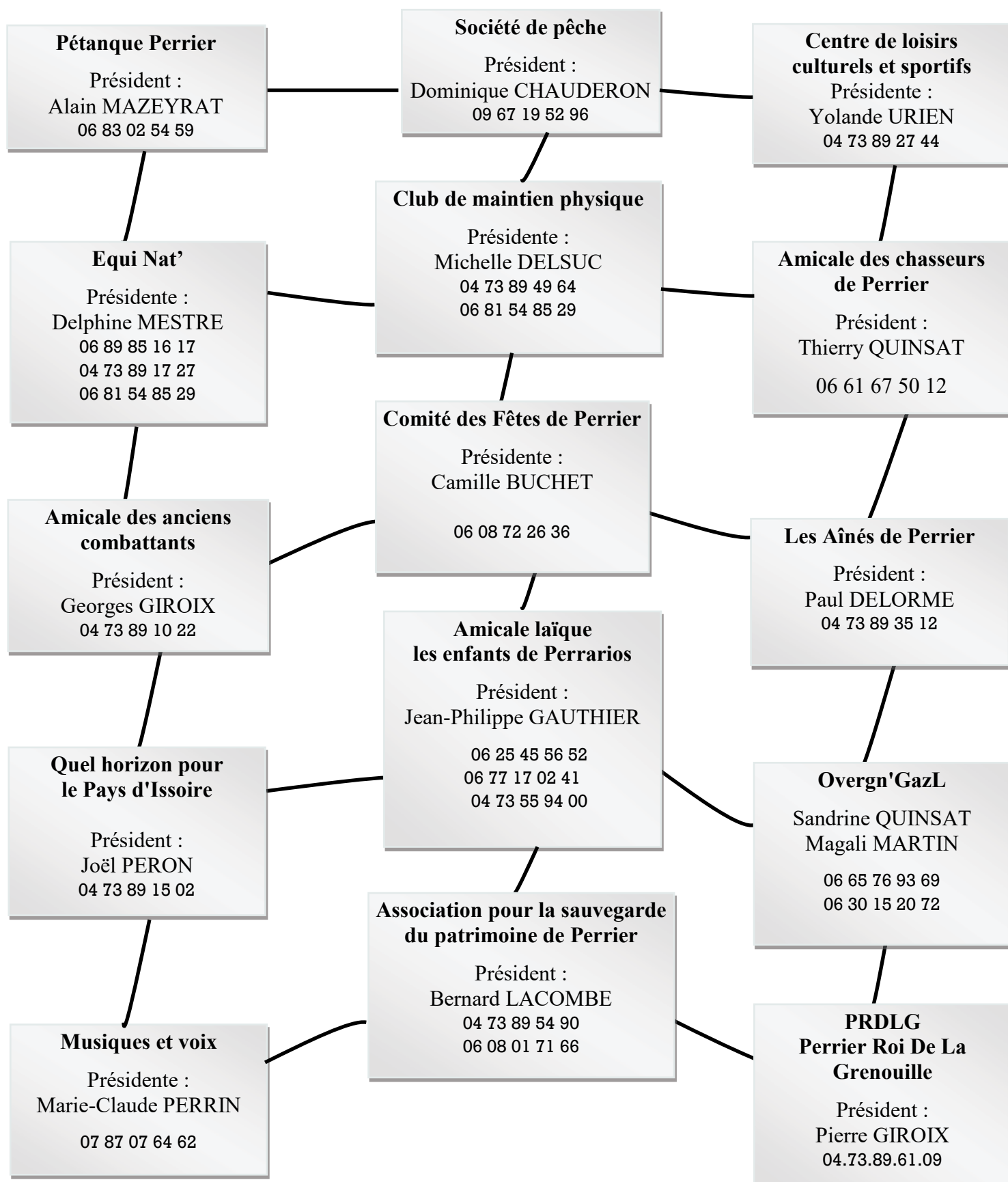
Méthode qui consiste en une projection hydraulique, à l'aide d'engins et de lances dédiés, d'un mélange de semences adaptées aux sols pauvres, d'eau, d'engrais organiques, voire d'hydro-rétenteurs ou de biostimulants. Une technique particulièrement valable pour **engazonner** les cimetières.



Projet de réfection du pont du Mezel

Les travaux de réfection sont prévus au cours des années 2025/2026. L'élargissement du pont est prévu afin de faciliter le passage des engins agricoles qui deviennent de plus en plus larges. Ces travaux rentreront dans le cadre du programme national de réfection des ponts et pourra bénéficier de subvention d'état à hauteur de 80 %.

À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS DE PERRIER



P.R.D.L.G



Perrier

Roi

De

La

Grenouille

Joyeuses fêtes de fin d'année

Prochaine fête de la Grenouille
DIMANCHE 16 juin 2024

Organisation de la journée

La fête aura lieu à partir de 11h30 aux abords de la salle polyvalente.

Sont conviés tous les habitants de Perrier, accompagnés de leur famille et de leurs amis.

Chacun aura le choix d'apporter son panier de pique-nique ou de réserver un plateau repas.

Vous pourrez déguster ce jour des cuisses de grenouilles tendres et charnues préparées traditionnellement (à la persillade et au beurre) par les membres de l'association.

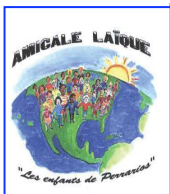
Pour les « grands sportifs » le traditionnel concours de pétanque sera de la partie !!!

Les détails de l'organisation de cette journée et les réservations seront distribués dans vos boîtes aux lettres dans le courant du mois de mai 2024.

Dans l'espoir de vous y retrouver nombreux afin de passer ensemble une journée conviviale.

Bien amicalement.

Le bureau



AMICALE LAÏQUE DE PERRIER

Année 2023-2024 : de nouveaux projets.

Au sein de l'association, la nouvelle équipe a essayé de poursuivre en offrant de belles activités aux enfants. Au bureau, vous trouverez:

Président, Jean-Philippe GAUTHIER

Vice-Président, Mickaël MIGUEL

Secrétaires, Charlotte CHALVIGNAC et Astrid HUGUET

Trésorières, Laetitia HEINRICH et Stéphanie VIALLE

Après avoir réalisé notre Assemblée Générale le 8 Septembre dernier à la salle des Associations, nous avons eu le plaisir d'inscrire 44 enfants et la section randonnée accueille également une douzaine de marcheurs.

Cette année les enfants auront l'opportunité de goûter à de nombreuses activités (parc d'attraction, karting, escape-game, chasse au œufs, cinéma, galette, week-end nature avec grimpe aux arbres et astronomie).

Dimanche 24 Septembre

LE PAL

L'ensemble des enfants adhérents sont partis au parc d'attraction du Pal à Dompierre sur Besbre pour une journée bien remplie.

Attractions, animaux, repas partagés et défis à réaliser par groupe ont ponctué toute la journée.

Un goûter en fin d'après-midi est venu clôturer cette première activité.



BAL d'Halloween

le 14 Octobre



Cette année l'amicale a organisé

un bal d'Halloween à

la salle polyvalente de Perrier.

Enfants et parents étaient attendus en fin de journée, « déguisés » pour participer aux activités.



Au programme, danse, karaoké, atelier maquillage, jeu de Ping Pong et concours de décoration de citrouille.

Les trois plus belles citrouilles ont été récompensées.

Quine et cartons pleins!

Dimanche 26 novembre 2023 a eu lieu le traditionnel Loto de l'Amicale .

Après un record d'affluence l'an dernier nous ne savions pas à quoi nous attendre pour cette nouvelle édition. Eh bien nous étions ravis de remplir à nouveau notre salle dans une très bonne ambiance.

Nous proposons encore de très beaux lots avec pour premium un séjour au Zoo de Beauval tout compris pour une famille. De nombreux donateurs perrierois et locaux nous ont soutenu et ont permis d'offrir de nombreux lots aux participants.

Nous espérons que les participants ont été récompensés et qu'ils ont pu se sustenter comme il le fallait à notre buvette garnie de pâtisseries confectionnées par les parents de nos jeunes adhérents.

Nous remercions tous les participants pour cette belle après-midi partagée et toutes les personnes qui nous ont aidé à la réalisation de ce loto 2023.



MERCI et RENDEZ-VOUS

Nous tenions à remercier toutes les personnes qui nous aident de près ou de loin. C'est grâce à vous que nous arrivons à proposer aux enfants tous ces moments conviviaux.

Merci à la mairie pour son aide et son soutien. Merci aux 🐸 associations 🎤 qui nous apportent support logistique et humain quand cela est nécessaire.

Un grand merci à vous tous. Rendez-vous au four à pain (samedi 25 mai) pour partager un moment entre perrierois.

Nous vous y attendons nombreux.

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.



AAPPMA PERRIER

La saison 2024 de l'association de pêche en quelques dates

19-20-21 Janvier 2024 :

Salon de la pêche à la grande halle à Cournon

Dimanche 28 Janvier 2024 10h :

Assemblée générale à la salle polyvalente de Perrier

Samedi 24 Février 2024 :

Nettoyage et préparation des bassins avenue du Bodiveix

Samedi 9 Mars 2024 :

Ouverture de la pêche 1^{ère} catégorie

Samedi 16 Mars 2024 :

Reprise des Ateliers Pêche Nature (APN)

Samedi 20 Avril 2024 :

Nettoyage des berges de la Couze

Mercredi 19 Juin 2024 :

Pêche des bassins et alevinage

(Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées, nous vous tiendrons informés)

Nous vous souhaitons de Bonnes Fêtes



De l'autre côté de la rivière, au bout du chemin des Charots, il y a un troupeau de grosses bêtes poilues. Ce sont des équidés.

Apache, Prince, Arc-en-ciel, Eden, Vulcain, Titam, Quendi et tous les autres (en tout 17), vous attendent pour partager de très bons moments.



A Equi Nat', on regarde le cheval différemment : c'est l'équitation éthologique. C'est une équitation fondée sur la compréhension du cheval et de sa vraie nature (celle d'une proie). Il faut penser comme un cheval pour lui présenter les choses telles qu'il soit capable de les comprendre et de les intégrer.

On observe son comportement, on adopte des actions pour établir une communication. On inter agit avec le cheval en fonction de sa personnalité, de son caractère. On prend en compte son vécu, on est à l'écoute de ses émotions. Tout un programme !



Un long chemin parsemé de moments magiques. Pour découvrir et vivre cette passion, il y a des cours, (régulièrement une fois par semaine), et des animations pendant les vacances.

En 2024, l'équitation adaptée et la médiation équine seront de nouveau proposées à Equi Nat. De par sa situation, Equi Nat est un endroit propice à la détente et, à partir du printemps, vous pourrez, en compagnie d'un cheval ou d'un poney, vous offrir une pause bien-être, à pied ou monté (séances individuelles ou collectives pour adultes). N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'infos : 06 89 85 16 17 et delphine.mestre@gmail.com



A bientôt !!

ASSEMBLEE GENERALE CMPP DU 13 NOVEMBRE 2023

Le club de maintien physique de Perrier a tenu son assemblée générale en présence de Monsieur le Maire.

Après les présentations des bilans financiers et d'activité, et les échanges nourris avec les participants dans la salle, l'AG a renouvelé sa confiance à l'unanimité aux représentantes actuelles :

Présidente : Michelle Delsuc

Vice-Présidente : Agnès Cathaud

Secrétaire : Véronique Giroix

Trésorière : Nicole Houlbert

Responsables gym d'entretien : Nicole Maury, Françoise Bruneau

Responsable gym tonique : Claudine Vial Responsable yoga : Andrée Violay

Membre : Anny Janvier.



La saison 2023.2024 a démarré avec une nouvelle professeure de gym et la création d'un cours de pilates : Véronique, suite au départ en retraite de Martine, après 12 années passées au CMPP.

Géraldine continue d'assurer les cours de yoga.

Deux professeures très à l'écoute, qui apprécient l'ambiance et la motivation de chaque groupe. Le succès est assuré grâce à leurs compétences et leurs qualités humaines.

La séance s'est clôturée par le verre de l'amitié.

Si vous avez envie de partager des bons moments, avec des efforts physiques adaptés à chacune, mais aussi des pauses relaxation et détente, dans la bonne humeur, et d'éliminer les excès de fin d'année.... n'hésitez pas : venez nous rejoindre. Le meilleur accueil vous sera réservé.

Cours avec Géraldine Thénault : Yoga mercredi de 16h30 à 18h

Cours avec Véronique Sandoval : Gym tonique : mercredi de 20h à 21h

Gym d'entretien douce : jeudi de 15h30 à 16h30

Pilates : jeudi de 19h30 à 20h45

Contacts : Michelle : 06 81 54 85 29 et Véronique : 06 72 69 46 17



L'ensemble du CMPP vous souhaite de belles fêtes de fin d'année

et vous adresse ses meilleurs vœux pour 2024.



CMPP ARROSAGE RETRAITE DE MARTINE

Après 12 années passées au CMPP, à dispenser des cours toujours variés et dynamiques, notre animatrice Martine Roche aspire à une retraite bien méritée.

Le club a fêté cette nouvelle page de sa vie samedi 30 septembre, entouré de tous ses membres présents et passés qui ont eu la joie de pratiquer avec elle.

Teresa Pagesse, l'animatrice précédente et Véronique Sandoval, la nouvelle professeure étaient également conviées. Géraldine Thénault, pour le yoga était excusée.

Chacune a reçu un bouquet de fleurs, en gage de reconnaissance pour les qualités professionnelles et surtout humaines, qui correspondent aux valeurs de notre association.

Martine a été gâtée par l'ensemble de ses adhérentes amies.

C'est avec beaucoup d'émotion que cette histoire de transmission s'est déroulée.

Une journée conviviale, à la salle polyvalente de Perrier avec buffet déjeunatoire et partage d'amitiés, dont chacune gardera un excellent souvenir.

L'avenir s'annonce bien avec de nouvelles inscriptions pour la nouvelle saison.



Notre association poursuit un triple objectif :
transmettre une discipline musicale individuelle, **encourager** l'engagement individuel dans une réalisation collective, **partager** la production de spectacles ou d'enregistrements audio ou vidéo...

Toute l'année l'association propose :

- des **cours** individuels de musique,
- des **ateliers** de création,
- des séances de **coaching** musical individuel ou en groupe,
- des **journées d'immersion** dans l'univers du handpan, des tablas, de la flûte bansuri. (possibilité de prêt d'instrument)



A l'occasion des journées d'immersion, l'association donne rendez-vous à tous les habitants de Perrier pour un **café musical** à 13h30. Réservation obligatoire (voir dates sur le site de la commune)

Installés depuis 2016 aux portes du site des Grottes de Perrier nous avons la chance de pouvoir travailler avec l'ASPP qui nous a généreusement offert un espace dédié aux rencontres musicales.

Nous tenons à remercier tous les habitants de Perrier pour leur présence aux diverses manifestations organisées sur la commune en tant que musiciens, chanteurs ou spectateurs...

Un grand merci également au Comité des fêtes pour sa présence ponctuelle à nos côtés, au gîte le Trait-d'Union pour l'organisation des « afters », ces rencontres précieuses entre le public et les artistes lors des concerts d'été, et merci au café des artistes pour son soutien précieux !



Soul fool's et Archipel aux grottes en juillet 2023



La Baricoune
13 août 2023 à l'église de Colamine-sous-Vodable



Encore de beaux moments à vivre ensemble au cours de l'année 2024

Rendez-vous dès le début de l'été pour nos rencontres musicales :

- le 30 juin pour notre fête Perriéroise de la Musique réservée aux musiciens amateurs
- Les concerts du jeudi soir à Perrier
- Les journées du Patrimoine les 21 et 22 septembre
- Les concerts de la Baricoune, ensemble porté par l'association, dans différents lieux de patrimoine de la région

Vous souhaiteriez participer aux événements 2024 ?
Nous aider à l'organisation ?

N'hésitez pas, contactez-nous !

Bruno Perrin (06 48 33 19 82)
Marie-Claude Perrin (07 87 07 64 62)

Rendez-vous sur notre site :
<https://musiques-voix.com>

Malgré les vicissitudes de la vie, notre club compte 18 adhérents.

Cette année , nous avons eu la douleur de perdre Gérald et Marie -Jeanne. Mais 2 nouveaux habitants Frédérico et Pilar se sont joints à nous et se sont tout de suite investis : merci à eux.

Le premier week-end de Décembre , en partenariat avec le Comité des Fêtes , notre traditionnel Marché de Noël a eu lieu . Nous remercions les personnes qui sont venues apprécier les réalisations de nos bénévoles.



Notre prochaine manifestation se tiendra **le 10 Mars 2024** :
ce sera **un Loto** ; retenez cette date !

Avec Générations mouvement, les aînés ruraux, nous participerons à :

- une sortie culturelle le 19 Avril
- un voyage découverte du 1 au 6 Juin en Forêt Noire
- la balade des Aînés le 11 Juin
- la fête de l'amitié le 29 Juin

En cette fin d'année au nom du club des Aînés je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux .

Paul DELORME



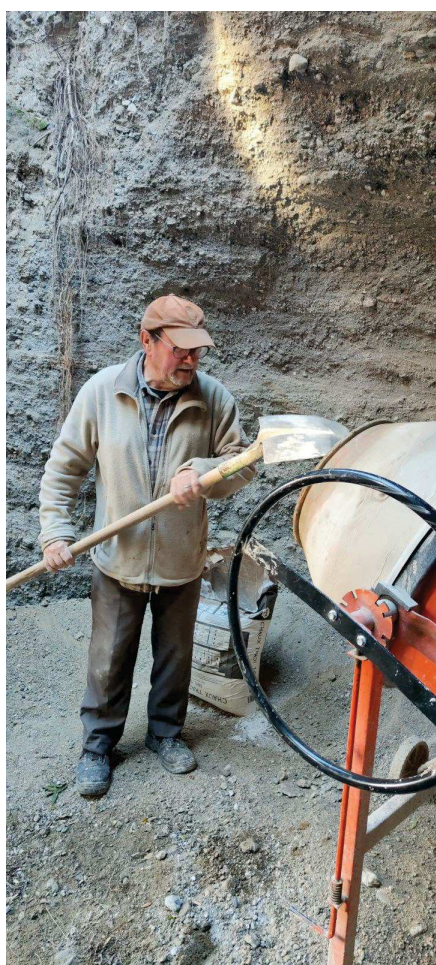
ASPP

L'association a pour objectif le sauvetage et la sauvegarde du village des Roches sur le site exceptionnel des Grottes de Perrier

Les matinées coup de poing ont lieu tous les premiers samedis du mois.

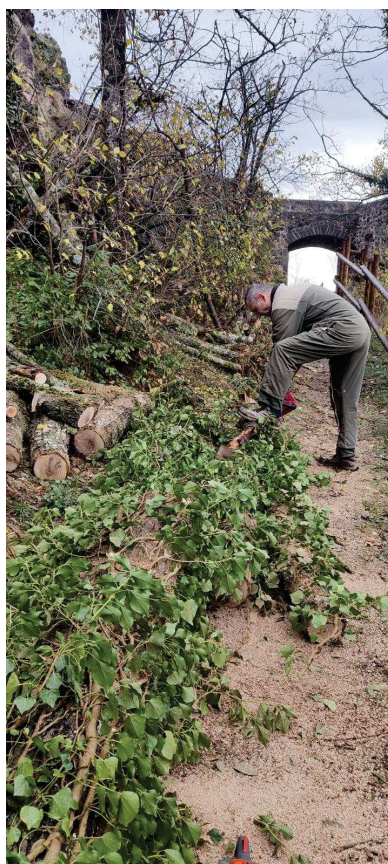
Les dates sont rappelées sur le site de la mairie, dans la rubrique « agenda ».

Si le cœur vous en dit, vous êtes les bienvenus, quelles que soient vos compétences, pour venir nous rejoindre lors de nos prochaines matinées coup de poing.



Un Président toujours très actif

Le travail d'après tempêtes pour débayer les sentiers d'accès aux grottes



Consolidation des bases de la maison Parpaleix

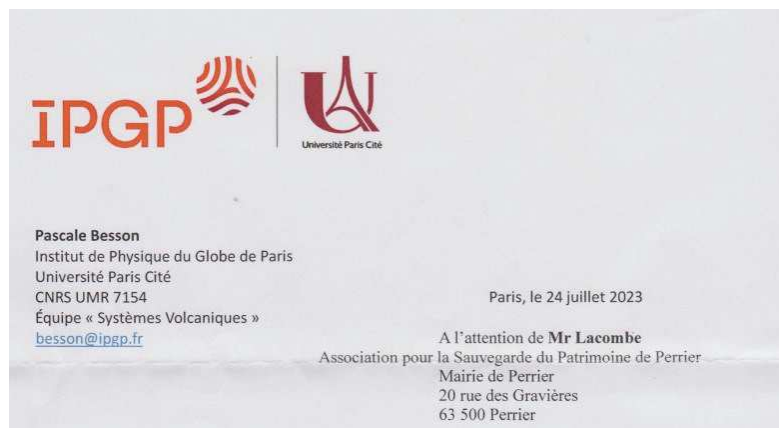
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Perrier

**L'accueil des visiteurs : deuxième mission de l'association.
Qu'ils soient collégiens, universitaires, chercheurs ou simples visiteurs amoureux des vieilles pierres, tous s'accordent à souligner l'accueil chaleureux de l'association, notamment à travers son Président, toujours prêt à partager sa passion !**



Accueil de la classe ENVOL du collège de Verrières à Issoire

Au coeur des grottes, les collégiens ont pu s'initier à l'art des ombres chinoises comme à celui de la description littéraire sur les traces de l'auteur Jean-Claude Mourlevat



Extrait d'un témoignage...

Chaque année, vous avez la gentillesse de nous accueillir et de nous permettre l'accès à quelques caves qui constituent pour nous des affleurements importants pour reconstituer l'histoire géologique du coteau.

Le travail réalisé par votre association est essentiel pour la préservation de ce coteau chargé d'histoire et, avec l'ensemble de mes collègues, je souhaitais vous remercier pour votre action qui, nous espérons, pourra se poursuivre encore longtemps, et également vous remercier pour votre accueil.

Dans l'attente de notre prochaine visite, prévue le jeudi 14 septembre, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.



Institut de Physique du Globe de Paris
Université Paris Cité
SYSTÈMES VOLCANIQUES
1 rue Jussieu
75238 Paris cedex 05
+33 (0) 1 83 95 74 43
www.ipgp.fr


Pascale Besson

L'ASPP remercie chaleureusement le cabinet d'infirmière Laure Pimant pour son don d'une trousse de premiers secours à l'association.



Coffrage du linteau de la porte principale de la maison Parpaleix lors d'une opération coup de poing

mairie

PERRIER

20, rue des gravières – 63500 PERRIER

Tél. 04 73 89 14 98 – Fax. 04 73 55 90 90 - www.perrier63.fr

Merci de bien vouloir noter le changement d'adresse mail : mairie@perrier63.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie



Lundi : 08h00 à 12h00 - 13h15 à 17h30

Jeudi : 08h00 à 12h00 Vendredi : 8h00 à 12h00

En cas d'urgence, veuillez contacter le maire ou les adjoints

Permanences du maire, des adjoints et des élus

Bernard ROUX, maire : sur rendez-vous (06 18 56 46 41)

René BOURBON, adjoint à l'urbanisme : sur rendez-vous (06 73 69 79 59)

Pierre GIROIX, adjoint aux travaux : sur rendez-vous (06 80 40 07 87)

Horaires de l'agence postale communale ☎ 04 73 96 25 29

Lundi : 8h20 à 11h50

Jeudi : 14h00 à 17h25

Vendredi : 14h00 à 17h25

Les lettres recommandées et les colis avisés sont distribués le lendemain du jour figurant sur l'avis de passage :

Lundi et mardi à partir de 10h00

L'agence postale sera fermée du lundi 1er au vendredi 5 janvier inclus.



Cantine scolaire ☎ 06 33 89 64 14